Communauté de communes Cère et Goul en Carladès

Réunion publique de présentation du PADD

Lundi 15 octobre 2018

ÉLABORATION DU PLU Intercommunal

Rappel de la procédure

PRes CRIPt IOn de L'éLa BORat IOn du PLui

diagnostic territorial 22 3 2

Padd (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) 6 2 2

Phase d'étude

CONCERTATION

Mise en oeuvre du projet de PLu (règlement, zonage, orientations d'aménagement et de programmation) + évaluation environnementale 14 4 1

a RRet du PROJet

Consultation des personnes publiques associées (Etat, Chambres consulaires, Conseil Régional, Conseil Départemental...), **de l'autorité environnementale et de la Cd Pena F** (Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers)

enquête publique

Phase d'enquête

analyse des avis et demandes ; et modifications éventuelles du projet 1 1

a PPROBat IOn du PLui par le conseil communautaire

Réunions publiques

Temps de travail et de validation avec les élus

Présentation PPA

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables - PADD

Le PADD exprime la politique d'urbanisme du territoire intercommunal pour les 10 années à venir

Le PADD sera élaboré en 3 étapes

Scénarii de développement et débat	Énoncé du PADD intercommunal	Débat public et validation du PADD intercommunal

Représentation des orientations globales du PADD sous la forme de schémas et d'une notice synthétique rappellant les constats et enjeux issus du diagnostic ainsi que les objectifs associés du PADD

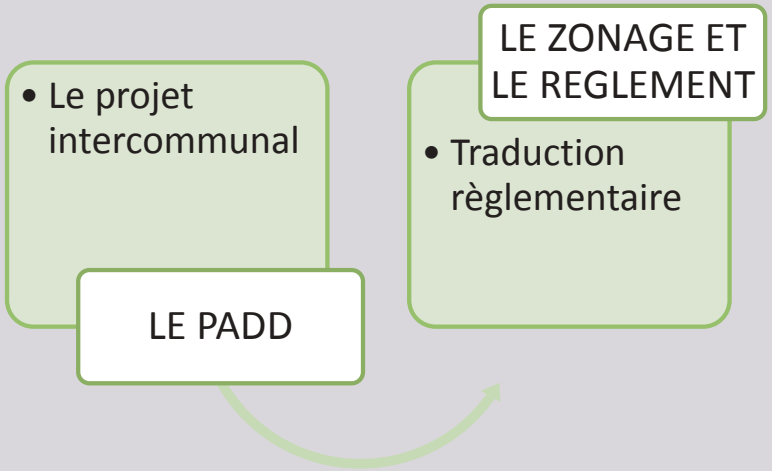

Le PADD de la CCCGC

7 orientations générales :

1 - Organiser le développement urbain

2 - Soutenir l'économie communautaire et de territoire

3 - Renforcer l'accessibilité

4 - Protéger l'identité architecturale et patrimoniale

5 - Protéger les paysages agricoles et naturels

6 - Gérer les ressources

7 - Prévenir les risques

I. Organiser le développement urbain

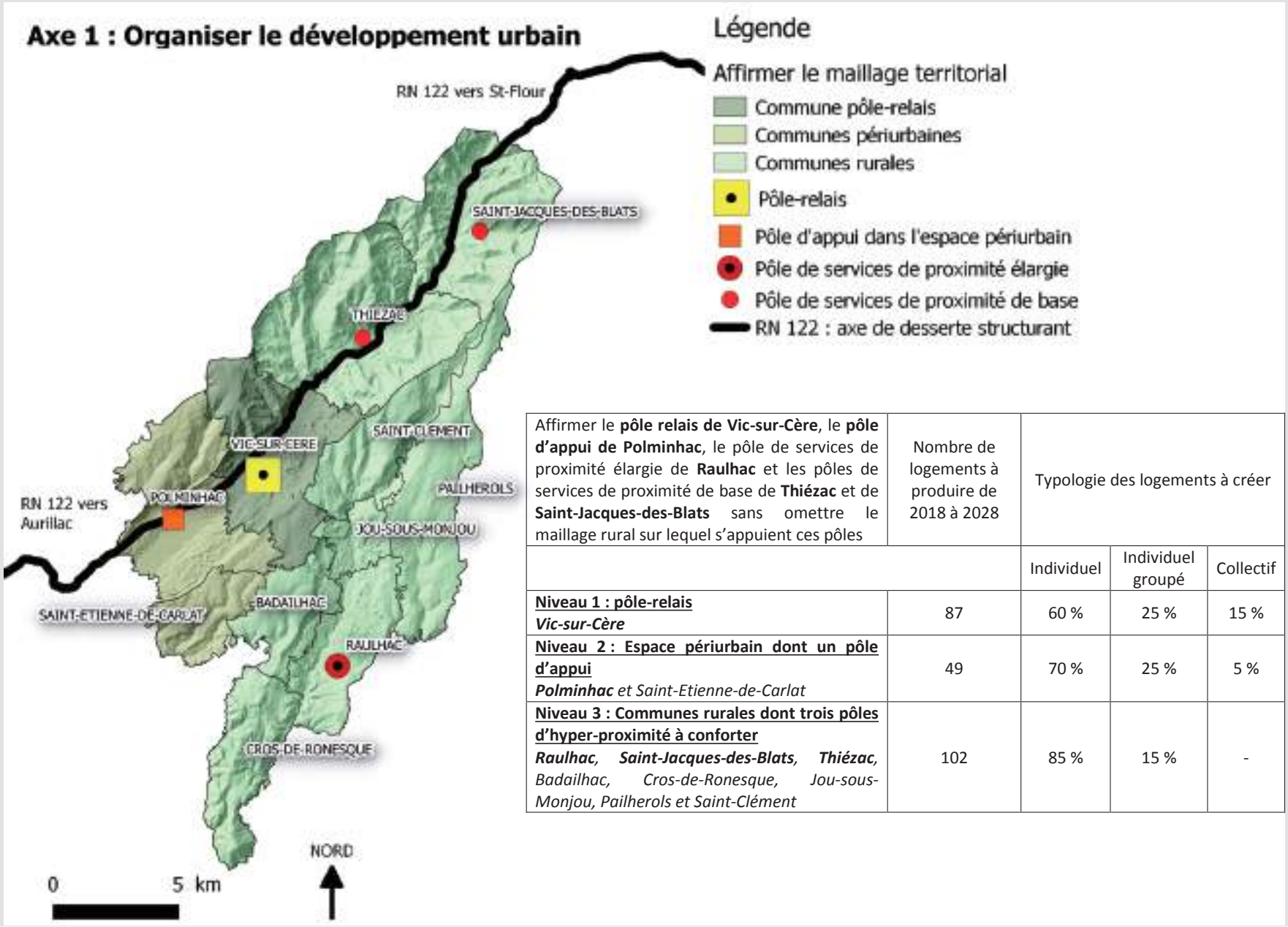

Affirmer le **pôle relais de Vic-sur-Cère**, le **pôle d'appui de Polminhac**, le pôle de services de proximité élargie de **Raulhac** et les pôles de services de proximité de base de **Thiézac** et de **Saint-Jacques-des-Blats** sans omettre le maillage rural sur lequel s'appuient ces pôles	Nombre de logements à produire de 2018 à 2028	Typologie des logements à créer		
		Individuel	Individuel groupé	Collectif
Niveau 1 : pôle-relais ***Vic-sur-Cère***	87	60 %	25 %	15 %
Niveau 2 : Espace périurbain dont un pôle d'appui ***Polminhac*** *et Saint-Etienne-de-Carlat*	49	70 %	25 %	5 %
Niveau 3 : Communes rurales dont trois pôles d'hyper-proximité à conforter ***Raulhac, Saint-Jacques-des-Blats, Thiézac,*** *Badailhac, Cros-de-Ronesque, Jou-sous-Monjou, Pailherols et Saint-Clément*	102	85 %	15 %	-

I. Organiser le développement urbain

Activités dans le coeur de Vic-sur-Cère

Permettre une croissance démographique mesurée et équilibrée

Agir en faveur de la vacance résidentielle

Affirmer la centralité du pôle-relais de Vic-sur-Cère ainsi que des autres bourgs du territoire équipés de services

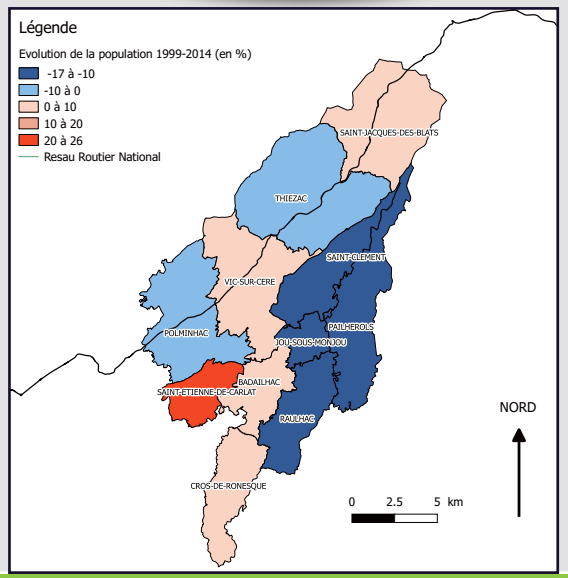

Place du village de Raulhac

I. Organiser le développement urbain

Extension récente de l'urbanisation - Polminhac

Privilégier l'accueil de population et de nouvelles constructions, au sein et en continuité des secteurs urbanisés des bourgs, au plus près des commerces et services.

En complément de l'offre proposée sur les bourgs, au sein des hameaux, permettre une diversification de l'offre à vocation résidentielle et l'émergence de projets innovants.

Impulser des extensions urbaines de qualité et respectueuses des paysages emblématiques

Favoriser l'éclosion de projets et maintenir les équipements communaux et intercommunaux

Bâti traditionnel - Raulhac

Modérer la consommation de l'espace et lutter contre l'étalement urbain.

Développer et améliorer l'accès aux nouveaux outils de communication

2. Soutenir l'économie communautaire et de territoire

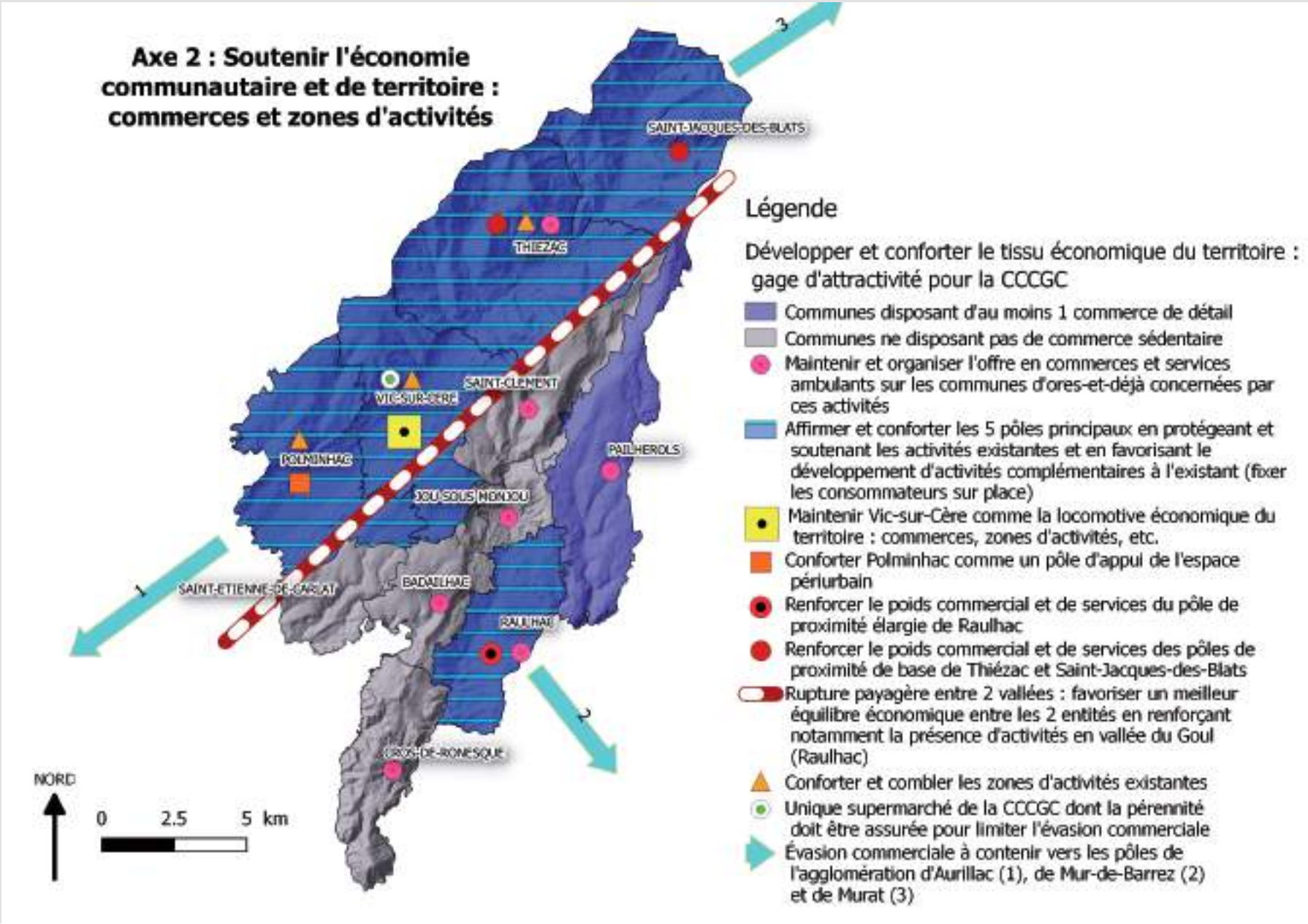

2. Soutenir l'économie communautaire et de territoire

Assurer la diversité fonctionnelle du territoire en trouvant un équilibre entre habitat, équipements et activités

Boutique - Vic-sur-Cère

Développer et conforter le tissu économique du territoire : gage d'attractivité pour la Communauté de communes.

Zone de comblat le château à Vic

Conforter et organiser l'offre en commerces, services du territoire en favorisant un équilibre entre les deux vallées

Favoriser la qualification des centres bourgs, l'intégration environnementale et paysagère des secteurs et bâtiments d'activités et limiter l'étalement urbain

Équilibrer le maillage économique du territoire

Commerce dans le bourg de Pailherols

2. Soutenir l'économie communautaire et de territoire

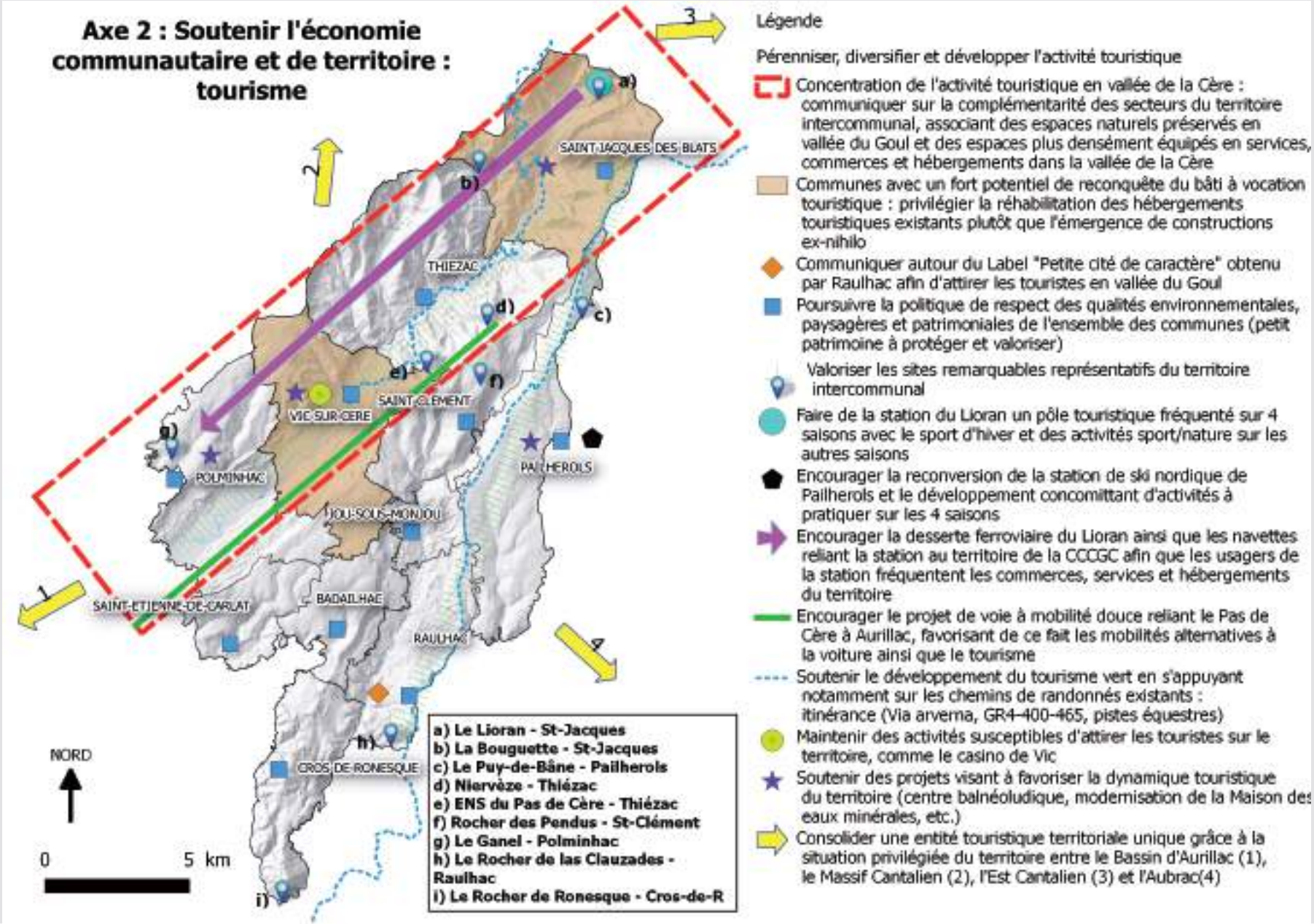

2. Soutenir l'économie communautaire et de territoire

Pérenniser, diversifier et développer l'activité touristique

Tourisme 4 Saisons

Petites Cités de Caractère

Château de Pesteils - Polminhac

Point de vue - Badailhac

Améliorer la qualité des hébergements touristiques

Site ORTF - Vic-sur-Cère

Camping de Thiézac

Hébergement touristique au Lioran - St-Jacques-des-Blats

2. Soutenir l'économie communautaire et de territoire

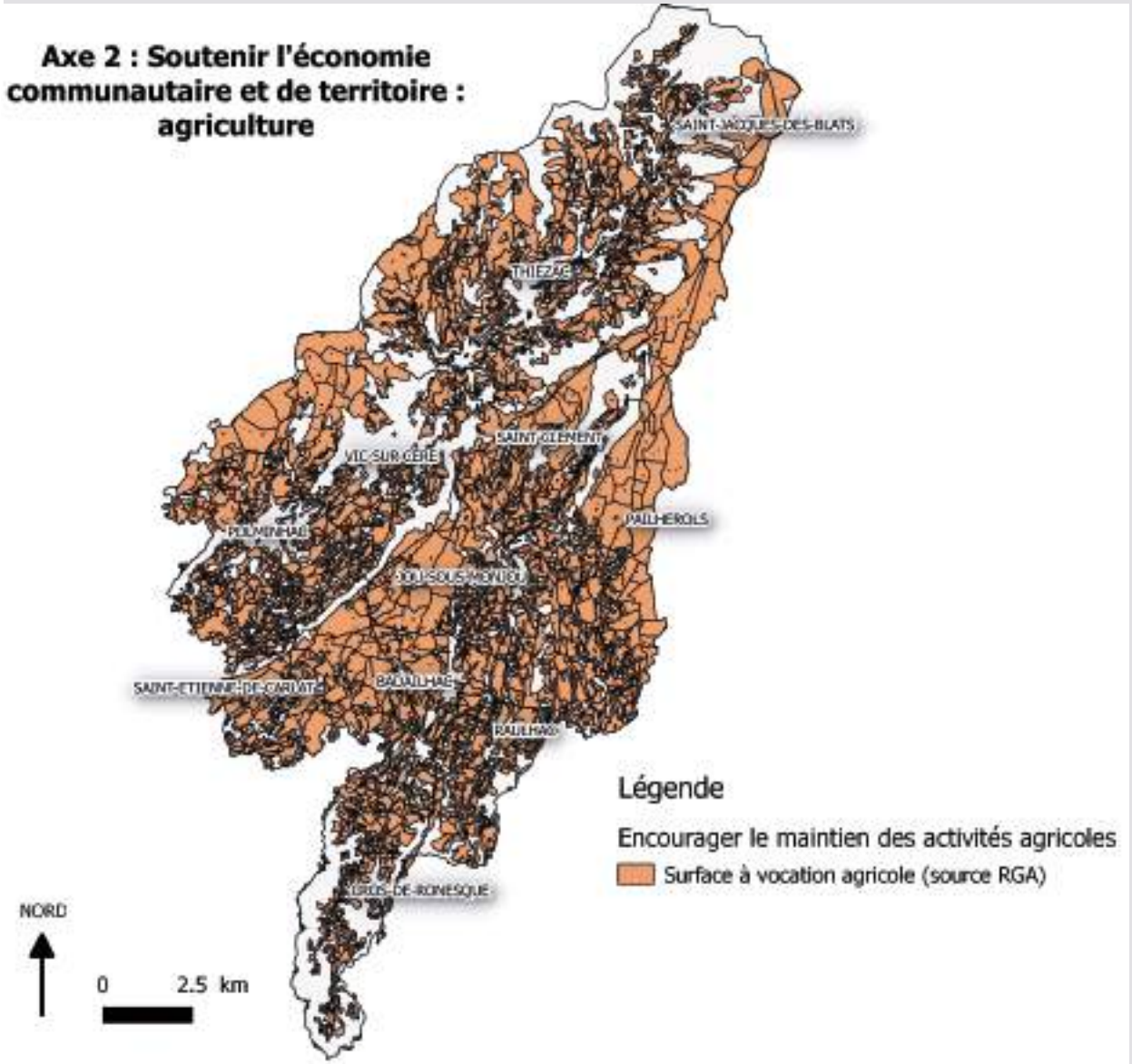

Encourager une activité agricole dynamique et fondatrice de l'identité du territoire.

Evolution du nombre d'exploitations et de l'UTA

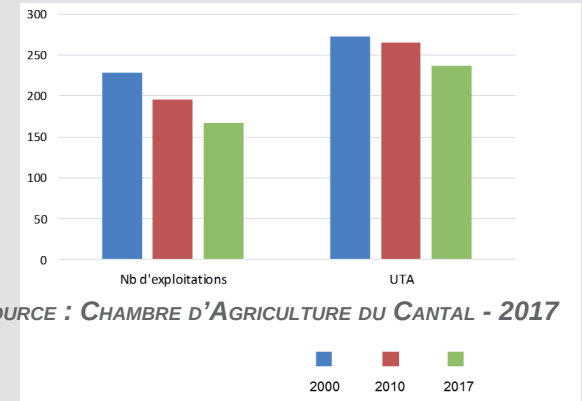

Source : Chambre d'Agriculture du Cantal - 2017

Grange - Raulhac

2. Soutenir l'économie communautaire et de territoire

Axe 2 : Soutenir l'économie communautaire et de territoire : énergie

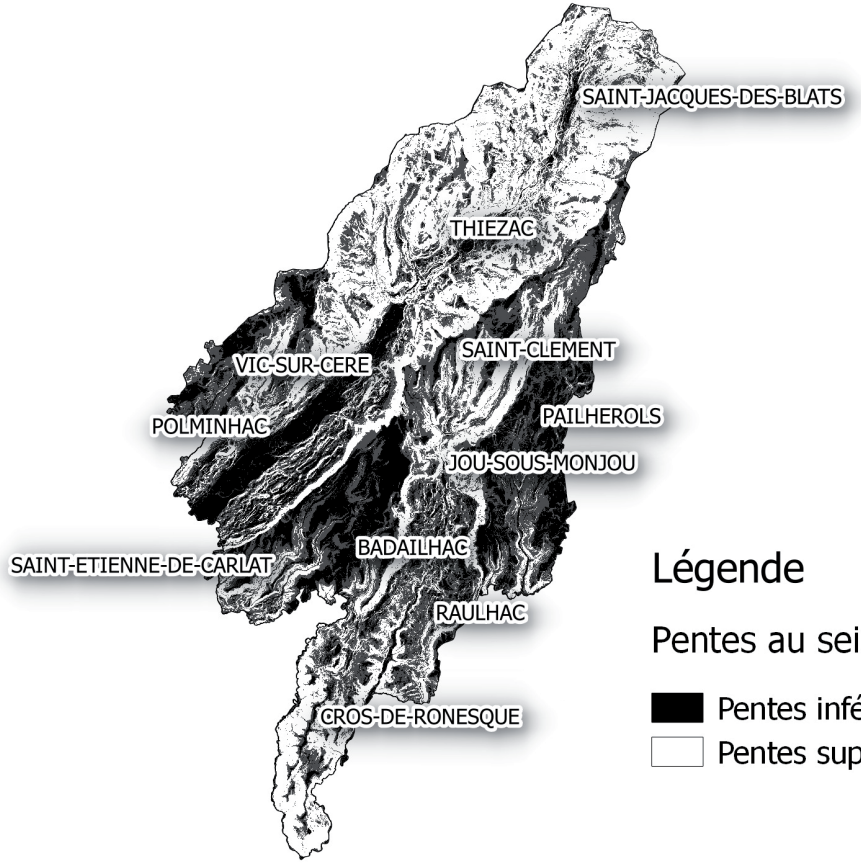

Favoriser les économies d'énergie et développer les énergies renouvelables sur le territoire

Exemple toiture photovoltaïque

Chaufferie Bois - Vic-sur-Cère

3. Renforcer l'accessibilité

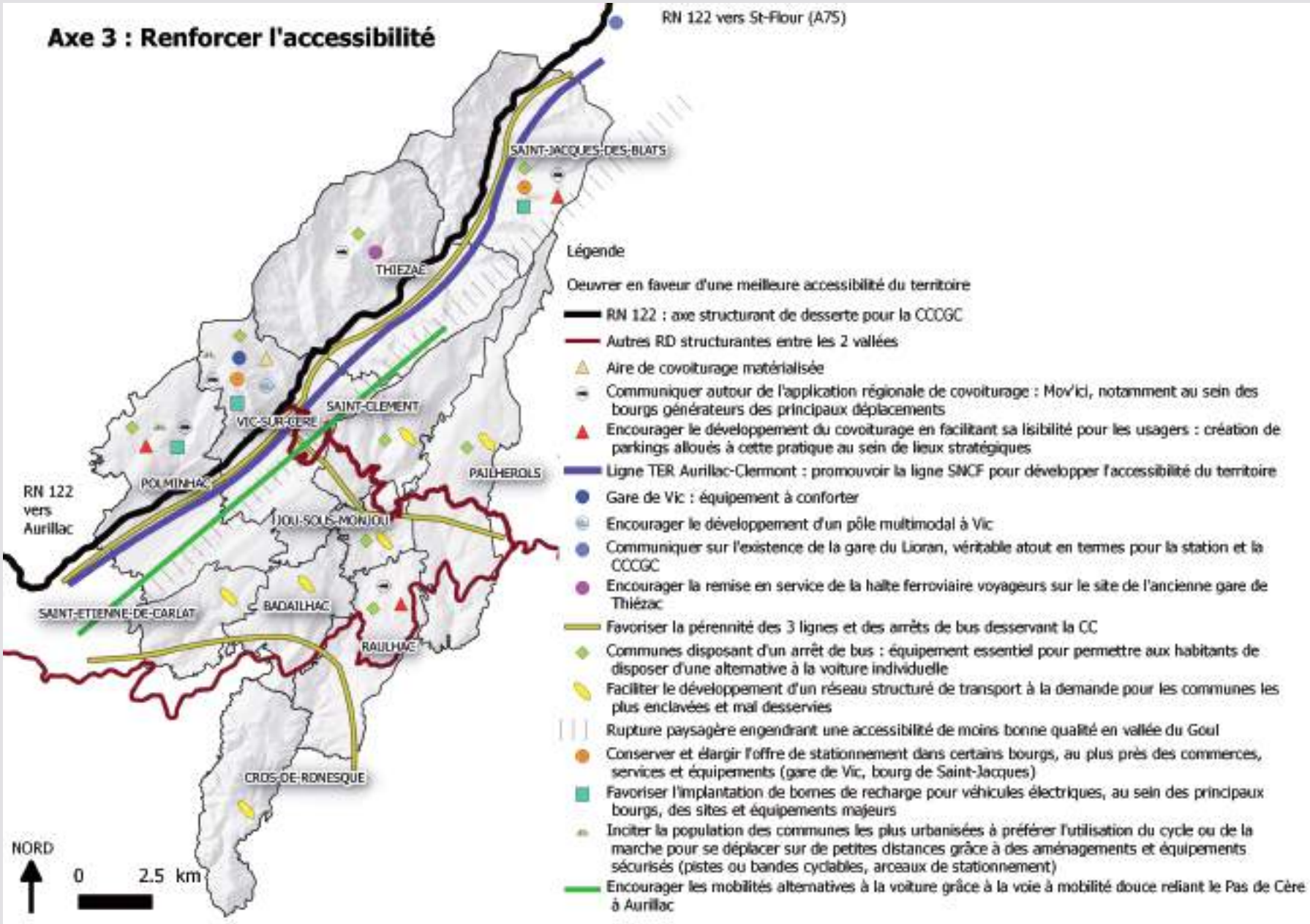

3. Renforcer l'accessibilité

Améliorer l'accessibilité du territoire

Gare de Vic-sur-Cère

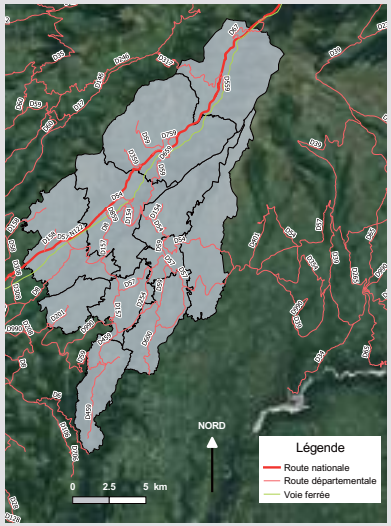

Réseau viaire

Stationnement dans le bourg de Pailherols

Stationnement dans le bourg de Cros

Poursuivre l'amélioration de l'accessibilité interne du territoire

Arrêt de bus - bourg de Saint-Jacques

Améliorer les liaisons douces

Voie rurale inscrite sur le PDIPR - CCCGC - source CD 15 - 2018

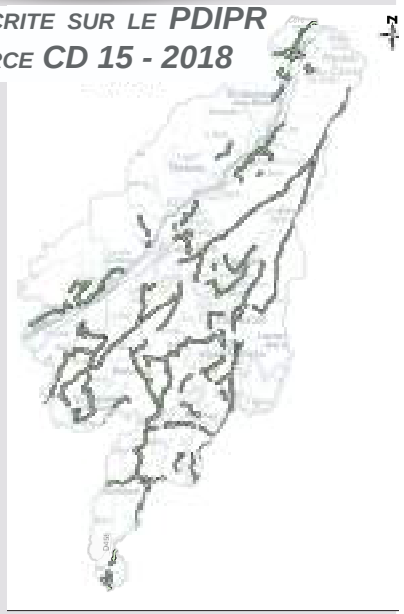

Renforcer la desserte numérique du territoire

4. Protéger l'identité architecturale et patrimoniale

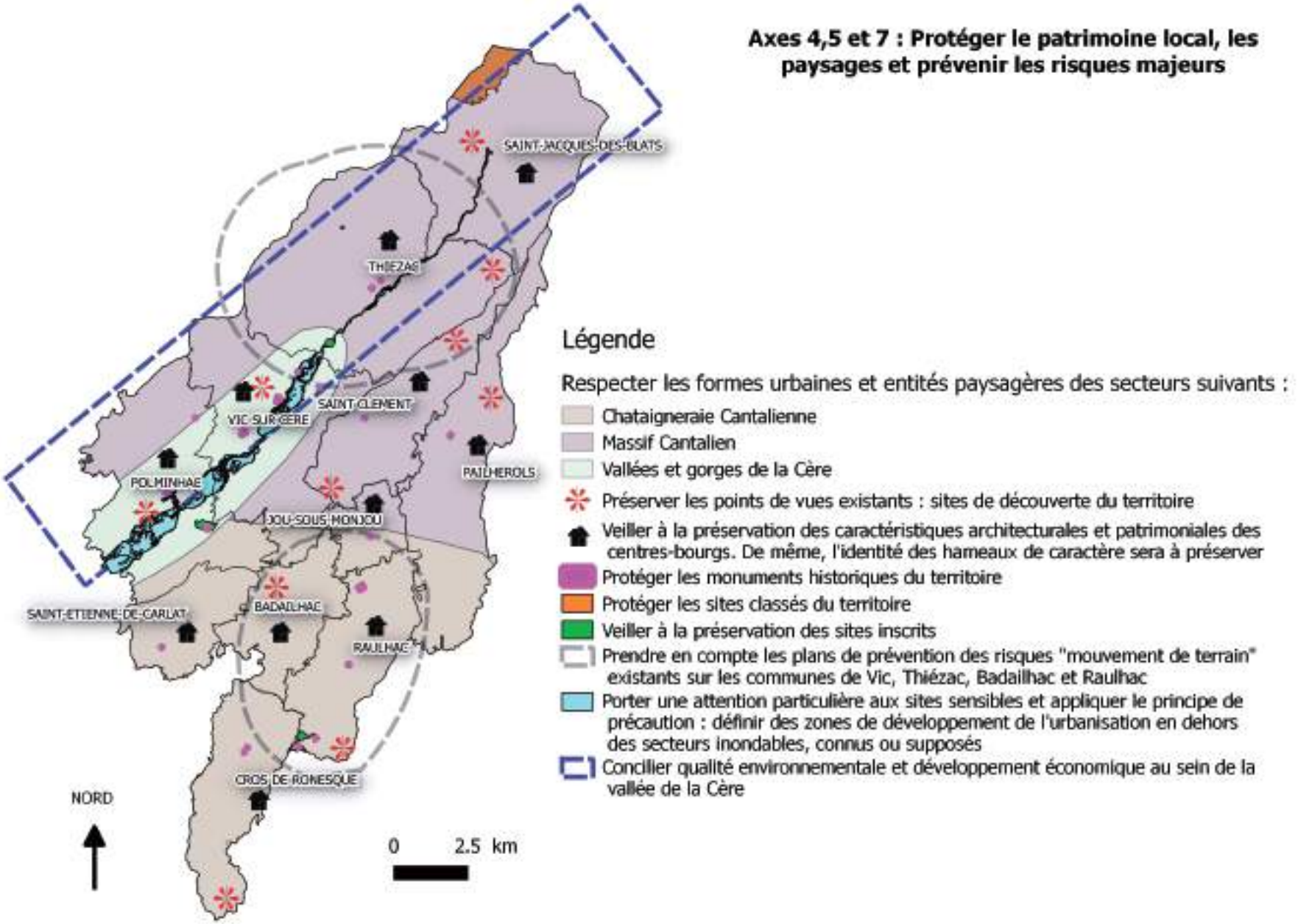

5. Protéger les paysages agricoles et naturels

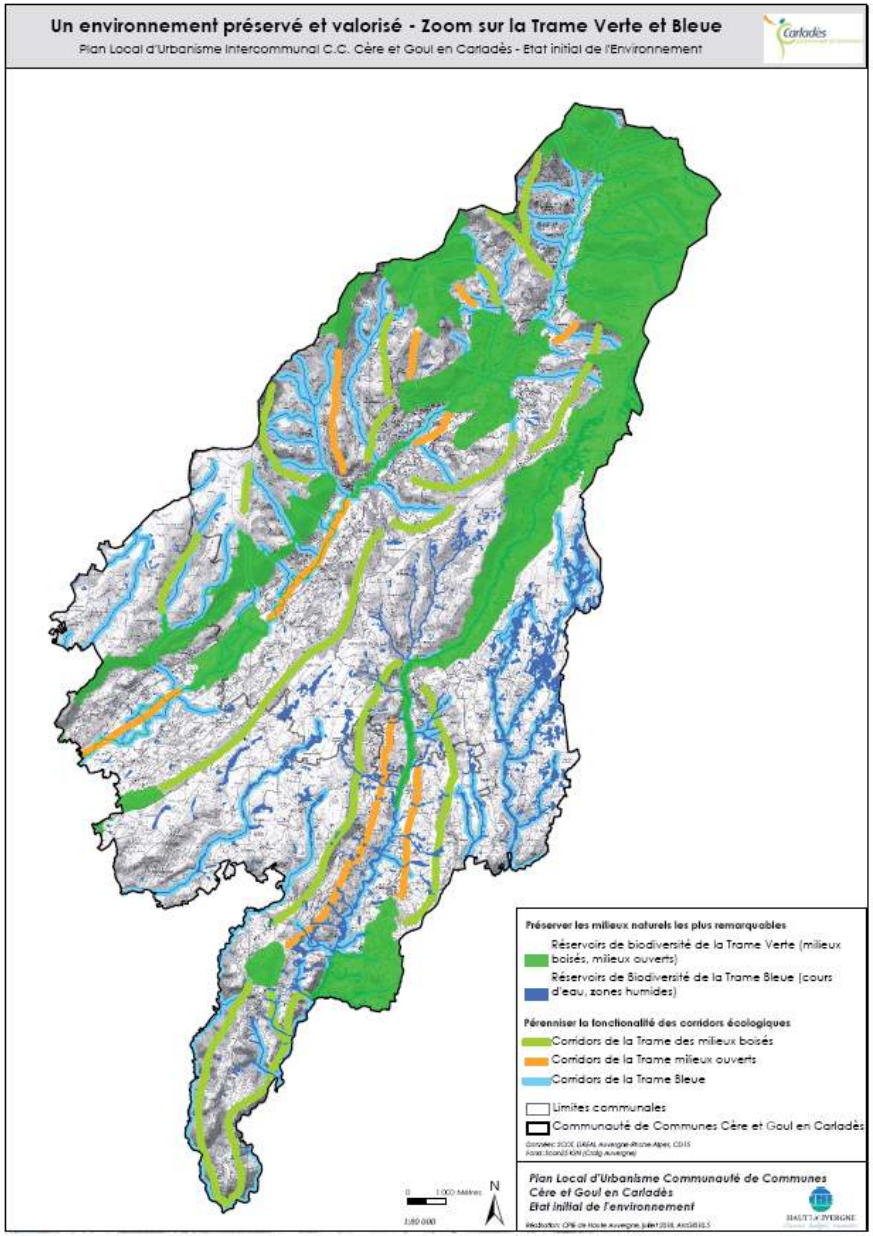

- Préserver et valoriser le cadre paysager
- Concilier développement touristique et préservation des espaces naturels
- Affirmer le réseau hydrographique comme axe de développement
- Construire la trame verte et bleue du territoire et pérenniser la fonctionnalité des corridors écologiques
- Affirmer le réseau hydrographique comme axe de développement
- Intégrer la multifonctionnalité de la trame verte et bleue
- Contenir la présence des espèces invasives

6. Gérer les ressources

Préserver la qualité environnementale

L'énergie :
Maîtriser la demande en énergie
Favoriser les ressources renouvelables

L'espace agricole

L'eau :
L'eau potable
Les eaux pluviales et/ou de ruissellement

7. Prévenir les risques

Risque inondation

Risques de pollution

Risques de feux de forêt

Risque retrait et gonflement des argiles

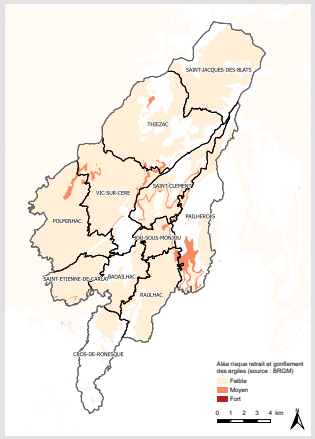

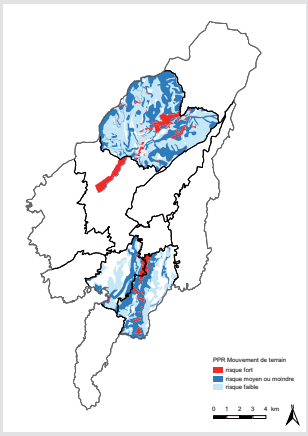

Risques sismiques

Risques technologiques (risque de transport de matières dangereuses)

Risques de mouvements de terrain